

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni salle de l'accueil périscolaire (en raison des travaux qui s'effectuent à la mairie), en session ordinaire, sous la présidence de M. Benoit SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2021

Etaient présents : Mmes BARTHELAT Valérie, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. MAZET Pierre, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoit, TOURRET Benoît, VOYER Denis

Excusé : M. BOULIGNAT Florian

Secrétaire : M. MAZET Pierre

DELIB2021-038-04

ACHAT DES TERRAINS APPARTENANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

M. le Maire indique que la commune avait cédé en 2011 à la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois les terrains actuellement cadastrés ZL 103 et ZL 106, d'une superficie totale de 2 714 m², pour un montant de 8 142 €. Ils sont situés aux abords de la salle des Moulins, derrière les logements d'Allier Habitat et étaient destinés à la construction de logements locatifs.

Considérant que l'opération ne s'est pas réalisée et que la communauté de communes (nommée maintenant Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne) n'a pas de projet sur ces parcelles, la commune se porte acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ PROPOSE le rachat des terrains actuellement cadastrés ZL n° 103 et ZL n° 106 d'une superficie totale de 2 714 m², propriétés de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, pour un montant de **7 500 €**.
- ❖ INDIQUE que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2021.
- ❖ MANDATE M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition, notamment la signature des actes notariés.

DELIB2021-039-04

**REFECTION D'UNE TOITURE ET REMPLACEMENT DE FENETRES
DANS DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX** :

REFECTION DE LA TOITURE ET DEPENDANCES – Logement 7 Place de l'Eglise :

M. le Maire présente le devis de M. Philippe AUTISSIER d'un montant de 12 837,20 € HT.

REEMPLACEMENT DE 4 FENETRES – Logements 7 Place de l’Eglise et 9 Place de l’Eglise :

M. le Maire présente le devis de M. Noël FOURNIER d’un montant de 2 830 € HT.

M. le Maire indique que d’autres devis avaient été demandés en début d’année mais ne sont plus valables.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, considérant la possibilité des entreprises de réaliser les travaux dès à présent :

- **ACCEPTE** les devis des entreprises suivantes :
 - Ent AUTISSIER Philippe (réfection de la toiture) : 12 837,20 € HT
 - Ent FOURNIER Noël (remplacement des fenêtres) : 2 830 € HT

DELIB2021-040-04

TRAVAUX A LA MAIRIE – DEVIS COMPLEMENTAIRES

M. le Maire fait référence à la délibération en date du 4 mai 2021 concernant le choix des entreprises retenues pour les travaux de réfection de la mairie.

Les devis complémentaires suivants sont acceptés à l’unanimité :

- ENT FAROPPA (Sols) : + 507,50 € HT soit un total de **6 681,50 € HT**
- ENT ROBIN (Plâtrerie-Peinture) : + 666,50 € HT soit un total de **14 279,40 € HT**
- ENT LÉPÉE (Electricité) : + 319,40 € HT soit un total de **3 015,80 € HT**

L’opération atteint un montant total de **28 280,21 € HT** (compris les devis de menuiserie et de plomberie validés dans une précédente réunion).

DELIB2021-041-04

CINEMA EN PLEIN AIR – REMBOURSEMENT DE REPAS A L’AMICALE DES SAPEURS POMPIERS :

Une projection d’un film en plein air organisé par la Communauté de Communes a eu lieu le jeudi 8 juillet au stade qui a nécessité la participation de salariés de cette structure et de la commune. Avant cette projection, un repas a été proposé par l’amicale des sapeurs-pompiers. Le conseil décide la prise en charge des repas de cinq intervenants, soit un montant de 60 € (5 x 12 €) qui sera versé à l’Amicale des Sapeurs-Pompiers du Theil.

DELIB2021-042-04

MODIFICATION D’IMPUTATION D’UNE RECETTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – BUDGET 2020 :

Une subvention de la Communauté de Communes (Fonds de concours) d’un montant total de 6 466 € a été versée en 2020 par erreur sur le n° de compte **13241** au lieu du **13251** :

Les crédits nécessaires aux opérations budgétaires de régularisation sont validés, à l’unanimité :

INVESTISSEMENT	Dépenses-Compte 13241 : + 6 466 €
	Recettes-Compte 13251 : + 6 466 €

DELIB 2021-043-04

DECISION MODIFICATIVES : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – COMPLEMENT – Délibération du 2 Mars 2020

Considérant que le résultat d'exploitation 2019 de la commune d'un montant de 195 704,58 € a été ventilé de la façon suivante : affectation complémentaire au c/1068 pour 45 752,06 € et résultat reporté pour 142 890,42 Euros, il restait encore 7 062,10 € à affecter au 1068. Le conseil municipal à l'unanimité :

➤ VALIDE les modifications suivantes au Budget Primitif 2021

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article – Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article - Opération</i>	<i>Montant</i>
020 – Dépenses imprévues 2184-226 - Mobilier	5 000 € 2 062 €	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	7 062 €
Total Dépenses	7 062 €	Total Recettes	7 062 €

DELIB2021-044-04

AVIS SUR LE PROJET DU SCOT DU PETR PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER

M. le Maire indique que M. Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a fait parvenir en mairie son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en phase de révision partielle. Le conseil municipal émet un avis favorable à ce document.

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX EN COURS : La pompe à chaleur réversible au salon de coiffure a été installée pour un montant de 3 744 € HT par l'entreprise THERMACLIM. La réfection des chemins est en cours. L'étage de la mairie, très encombré, a fait l'objet d'un tri.

BASCULE : Il est prévu la réfection de sa toiture et une déclaration préalable sera déposée. La question se pose sur la conservation des débords de toit décoratifs. Le sujet sera revu à la prochaine réunion.

DECISION DU MAIRE : Un prélèvement de 2000 € du compte des dépenses imprévues en investissement a été fait pour abonder les programmes suivants :

- 1000 € sur le programme EGLISE – Abats sons et fenêtres
- 1000 € sur le programme SALLE DES MOULINS – Chauffage et porte -fenêtres

PROJET EOLIEN BRANSAT/LAFELINE : M. le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté de M. le Préfet en date du 25 mai 2021 portant refus de la demande d'autorisation environnementale.

BULLETIN MUNICIPAL : Mis en page et imprimé par AVMC Communications, distribué début juin, il comporte 28 pages pour un coût de 1 172 €. 30 encarts publicitaires à 30 € ont permis d'atténuer la dépense.

CONSEIL D'ECOLE : Considérant la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'activités hors de l'école. L'effectif à la rentrée scolaire devrait être de 28 élèves.

CANTINE SCOLAIRE : Mme Anne-Sophie DEVILLE remplace Mme Josette DEVILLE en tant que présidente de la cantine scolaire.

ELECTIONS 2022 – EMPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE :

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin. Malgré la fonctionnalité de la salle des Moulins, la salle de la mairie est retenue pour installer les bureaux de vote l'année prochaine (les quatre week-ends d'élection empêcheraient la location de la salle).

TRESORERIE : La trésorerie du Montet sera fermée à compter du 1^{er} septembre 2021. La gestion de la commune est transférée au service de gestion comptable de Moulins. Un conseiller aux décideurs locaux (SGC), apportera aux élus un conseil adapté et personnalisé.

ASSOCIATION LE THEIL ANIMATION : En raison du changement de présidence, l'association souhaite sa domiciliation en mairie. Aucune objection n'est soulevée.